

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 juin 2013

CP 13/06-13

L'an deux mille treize, le 24 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS - PROGRAMME 2013

DEVOLUTION DES MARCHES

Pour répondre aux besoins du Conseil Général, une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure des marchés de « fourniture et location avec option d'achat de matériel de travaux publics ».

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert européen
- Durée : 5 ans (20 échéances trimestrielles)
- Marché décomposé en 3 lots :

Lot n° 1 : 4 fourgons tôle simple cabine

Lot n° 2 : 1 véhicule utilitaire

Lot n° 3 : 1 camion simple cabine

Conformément au Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique permettant à la Commission d'Appel d'Offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

- prix des prestations 70 %,
- valeur technique 30 %.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 mai 2013, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis et a décidé d'attribuer les marchés tels que présentés.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 27 mai 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

- les marchés à intervenir avec les sociétés et pour les montants suivants pour la fourniture et location avec option d'achat de matériel de travaux publics :

- Lot 1 : 4 fourgons tôle simple cabine : FAURIE Midi-Pyrénées : 123 046,40 € HT
- Lot 2 : 1 véhicule utilitaire: TGA 82 1: 25 535,93 € HT
- Lot 3 : 1 camion simple cabine : GAP VI : 42 883,59 € HT

- toutes les pièces afférentes et bordereaux supplémentaires de prix éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,